

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Décembre

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune contracte auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de **85 000,00 EUR** dans les conditions suivantes :

Montant : **85 000,00 EUR**

Durée : **12 mois**

Index des tirages :

EONIA Taux d'intérêts : index + marge de 180 points de base

Périodicité de facturation des intérêts : **Trimestrielle**

Commission de réservation : **225,00 EUR**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des filières suivantes :

- Police
- Administrative
- Animation
- Patrimoine
- Technique

TARIFS CANTINE – GARDERIE – ETUDE - ALSH

Monsieur MENEZ, Adjoint aux affaires scolaires, rend compte des réflexions menées par la commission concernant les différents tarifs, à savoir :

- Les familles domiciliées dans la commune dont les enfants fréquentent la cantine, la garderie, l'étude et l'accueil de loisirs sont pénalisés par rapport aux extérieurs en payant une première fois par le biais de l'impôt et une seconde fois par l'inscription des enfants (le coût d'un repas étant d'environ 10 €).

- L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a été mis en place en raison d'une demande de parents travaillant les mercredis et dont le coût, notamment par la réglementation concernant l'encadrement, est très élevé. Le coût supporté par les familles est très en dessous du coût réel. Cet accueil a également été ouvert aux enfants du canton sans contre partie financière de la part des communes.

Monsieur le Maire propose un nouvel ajustement plus équitable

- les tarifs restent inchangés pour les enfants de Donnemarie-Dontilly
- les tarifs sont revus à la hausse pour les enfants hors commune.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs sans hébergement, à compter du 1^{er} Février 2009, comme suit :

ENFANTS DOMICILIES A DONNEMARIE-DONTILLY				
Revenu annuel	1 enfant		2 enfants	
	½ journée Sans repas	Journée avec repas	½ journée sans repas	Journée avec repas
< à 13 660 €	3.35 €	6.70 €	3.15 €	6.30 €
De 13 661 € à 16 500 €	4.91 €	9.82 €	4.49 €	8.98 €
De 16 501 € à 34 410 €	5.72 €	11.44 €	5.30 €	10.60 €
Supérieur à 34 410 € et sans justificatif	6.54 €	13.08 €	6.14 €	12.28 €

ENFANTS DOMICILIES HORS DE DONNEMARIE-DONTILLY				
Extérieurs	10.00 €	20.00 €	10.00 €	20.00 €

Décide de fixer les tarifs de la cantine, garderie et étude à compter du 1^{er} Février 2009 :

	Enfant de la commune	Enfant extérieur		Enfant de la commune	Enfant extérieur
Cantine	3.60 €	5.00 €	Etude surveillée seule	1.60 €	3.00 €
Garderie seule	1.17 €	2.20 €	Etude puis garderie	2.14 €	4.00 €

Le tarif des repas individuels reste inchangé **soit 4.00 €**.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de son entretien avec les représentants du SMETOM concernant le ramassage des ordures ménagères en 2009.

Le ramassage ne se fera plus qu'une seule fois par semaine dans les hameaux et les écarts, seul le noyau centre ville continuera à bénéficier des deux ramassages, sans pour cela voir une diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Se montre très inquiet de ses nouvelles dispositions,
- Proteste contre les mesures prises par le SMETOM quant au ramassage des ordures ménagères.

DIVERS

Madame BAILLIN fait part du mécontentement de personnes empruntant les cars en direction des gares en raison des horaires d'arrivée qui ne correspondent pas à celles du départ des trains.

Considérant que de nouveaux horaires des trains ont été mis en place récemment, il sera demandé aux Services de transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) et à l'organisateur PROCARS d'harmoniser les horaires des bus avec les nouveaux horaires des trains.